

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 05343

Numéro SIREN : 333 823 953

Nom ou dénomination : PROSON

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2021 sous le numéro de dépôt 28039



**AUDIT GESTION FINANCE**

GREFFE TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NANTERRE  
28 MAI 2021  
DEPOT N° 28039

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**S.A.S. PROSON  
99, rue Pierre Semard  
92320 CHATILLON**

AUDIT GESTION FINANCE- SARL au capital de 500 000 €  
Membre de la Cie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris  
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile-de-France  
Siège social : 5, Place Tristan Bernard-75017 Paris- RCS Paris B 381 450 154  
NAF 6920 Z - TVA FR 55 381 450 154 - Email : [agefi@agefi-societe.fr](mailto:agefi@agefi-societe.fr)  
Téléphone : 01 43 80 98 98 - [www.victoireaudit-expertise.fr](http://www.victoireaudit-expertise.fr)



**VICTOIRE  
FIGEC**

**AUDIT GESTION FINANCE  
MIROMESNIL EXPERTISE & CONSEIL**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

A l'associée unique,

**1. Opinion**

En exécution de la mission qui vous nous avez confié, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PROSON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président, le 8 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**2. Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*CS*

AUDIT GESTION FINANCE- SARL au capital de 500 000 €  
Membre de la Cie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris  
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile-de-France  
Siège social : 5, Place Tristan Bernard-75017 Paris- RCS Paris B 381 450 154  
NAF 6920 Z - TVA FR 55 381 450 154 - Email : [agefi@agefi-societe.fr](mailto:agefi@agefi-societe.fr)  
Téléphone : 01 43 80 98 98 - [www.victoiraudit-expertise.fr](http://www.victoiraudit-expertise.fr)

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour l'évaluation du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

### **4. Vérification du rapport de gestion et des autres informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la société relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Paris, le 24 juin 2020  
En deux exemplaires originaux



AUDIT GESTION FINANCE  
Société de Commissariat aux Comptes  
Représentée par Catherine SALMON

# **PROSON**

Société par Actions Simplifiée au capital social de 200 000 €

99-101, Rue Pierre Sépard – 92320 CHÂTILLON

RCS de Nanterre n° 333 823 953

## **Comptes annuels au 31/12/2019**

## **PROSON Comptes annuels 31 décembre 2019**

### Sommaire

Bilan	p. 2
Compte de résultat	p. 4
Bilan détaillé	p. 6
Compte de résultat détaillé	p. 11
Annexe simplifiée	p. 17

**PROSON**

**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	18 397	22 263	-3 866	-0,10	14	0,00
Fonds commercial	593 137		593 137	16,34	475 322	13,54
Autres immobilisations incorporelles	4 051		4 051	0,11		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	3 695 248	2 202 540	1 492 708	40,87	1 155 439	32,91
Autres immobilisations corporelles	440 461	259 596	180 866	4,85	151 714	4,22
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	18 000		18 000	0,48	18 000	0,51
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 859		9 859	0,27	6 501	0,18
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 779 153</b>	<b>2 484 399</b>	<b>2 294 754</b>	<b>62,84</b>	<b>1 806 989</b>	<b>51,48</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	2 347		2 347	0,06	3 020	0,09
Avances & acomptes versés sur commandes	39 510		39 510	1,06	1 987	0,06
Clients et comptes rattachés	380 538	6 878	373 659	10,23	926 159	26,38
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs						
Personnel	3 458		3 458	0,09	4 012	0,11
Organismes sociaux	6 550		6 550	0,18	5 722	0,16
Etat, impôts sur les bénéfices						
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 858		30 858	0,84	31 573	0,90
Autres	193 938		193 938	5,31	42 864	1,22
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	694 249		694 249	19,01	668 809	19,05
Charges constatées d'avance	4 704		4 704	0,13	9 065	0,26
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 356 151</b>	<b>6 878</b>	<b>1 349 272</b>	<b>36,85</b>	<b>1 693 212</b>	<b>48,23</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	7 977		7 977	0,22	10 209	0,29
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>6 143 281</b>	<b>2 491 277</b>	<b>3 652 004</b>	<b>100,00</b>	<b>3 510 410</b>	<b>100,00</b>

PERU PARTNERS

PROSON

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2019		31/12/2018	
	(12 mois)		(12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 200 000 )	200 000	5,48	200 000	5,79
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	20 000	0,65	20 000	0,57
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	484 965	13,28	531 350	15,14
Report à nouveau				
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>515 689</b>	<b>14,12</b>	<b>503 615</b>	<b>14,35</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 220 655</b>	<b>33,42</b>	<b>1 254 966</b>	<b>36,74</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	462 886	12,67	676 763	18,28
. Découverts, concours bancaires	1 310	0,04	1 147	0,03
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	335 000	9,17		
. Associés	639 927	17,52	595 346	16,99
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	13 089	0,36	3 692	0,11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403 151	11,04	487 670	13,89
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	76 557	2,10	63 085	1,80
. Organismes sociaux	149 282	4,08	150 916	4,30
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	255 457	6,99	188 611	5,37
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	29 913	0,82	28 309	0,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 000	0,33	12 000	0,34
Autres dettes	52 776	1,45	47 905	1,36
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 431 349</b>	<b>66,58</b>	<b>2 255 444</b>	<b>64,25</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>3 652 004</b>	<b>100,00</b>	<b>3 510 410</b>	<b>100,00</b>

PERU PARTNERS

<b>PROSON</b>	<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%				
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	263 604	10 506	274 110	5,66	318 804	7,91	-44 694	-14,01
Production vendue biens								
Production vendue services	4 364 707	202 748	4 567 455	94,34	3 712 226	92,09	855 229	23,04
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>4 628 311</b>	<b>213 254</b>	<b>4 841 565</b>	<b>100,00</b>	<b>4 031 030</b>	<b>100,00</b>	<b>810 535</b>	<b>20,11</b>
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			4 140	0,09	3 603	0,09	537	14,90
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			36 677	0,76	80 352	1,99	-43 675	-54,34
Autres produits			2 189	0,05	2 458	0,06	-269	-10,93
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>4 884 572</b>	<b>100,89</b>	<b>4 117 443</b>	<b>102,14</b>	<b>767 129</b>	<b>18,63</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			157 767	3,26	234 695	5,82	-76 928	-32,77
Variation de stock (marchandises)			674	0,01	1 346	0,03	-672	-49,92
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 688	0,24	9 658	0,24	2 030	21,02
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 403 271	28,99	1 055 988	26,20	347 283	32,89
Impôts, taxes et versements assimilés			114 820	2,37	88 444	2,19	26 376	29,82
Salaires et traitements			1 472 561	30,41	1 178 935	28,25	293 626	24,91
Charges sociales			602 067	12,44	501 057	12,43	101 010	20,16
Dotations aux amortissements sur immobilisations			384 903	7,85	354 618	8,30	30 285	8,54
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			4 833	0,10	1 409	0,03	3 424	243,01
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			31 027	0,64	35 998	0,89	-4 971	-13,80
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>4 183 611</b>	<b>86,41</b>	<b>3 462 149</b>	<b>85,89</b>	<b>721 462</b>	<b>20,84</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>700 960</b>	<b>14,48</b>	<b>655 294</b>	<b>16,26</b>	<b>45 666</b>	<b>6,87</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			299	0,01			299	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>299</b>	<b>0,01</b>			<b>299</b>	<b>N/S</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			14 241	0,29	12 072	0,30	2 169	17,97
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>14 241</b>	<b>0,29</b>	<b>12 072</b>	<b>0,30</b>	<b>2 169</b>	<b>17,97</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-13 942</b>	<b>-0,28</b>	<b>-12 072</b>	<b>-0,29</b>	<b>-1 870</b>	<b>-15,46</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>687 018</b>	<b>14,19</b>	<b>643 223</b>	<b>15,96</b>	<b>43 795</b>	<b>6,81</b>

PERU PARTNERS

CS

PROSON

## COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMpte DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 585	0,14			6 585	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	82 627	1,71	77 332	1,92	5 295	6,85
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>89 212</b>	<b>1,84</b>	<b>77 332</b>	<b>1,92</b>	<b>11 880</b>	<b>15,36</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 580	0,59	4 658	0,12	23 922	513,57
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 492	0,32	11 500	0,29	3 992	34,71
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>44 072</b>	<b>0,91</b>	<b>16 158</b>	<b>0,40</b>	<b>27 914</b>	<b>172,76</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>45 140</b>	<b>0,93</b>	<b>61 174</b>	<b>1,52</b>	<b>-16 034</b>	<b>-26,20</b>
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	216 469	4,47	200 781	4,98	15 688	7,81
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>4 974 083</b>	<b>102,74</b>	<b>4 194 775</b>	<b>104,05</b>	<b>779 308</b>	<b>18,58</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>4 458 393</b>	<b>92,09</b>	<b>3 691 160</b>	<b>91,57</b>	<b>767 233</b>	<b>20,79</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>515 689</b>	<b>10,65</b>	<b>503 615</b>	<b>12,49</b>	<b>12 074</b>	<b>2,40</b>
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PERU PARTNERS

08

## ANNEXE SIMPLIFIEE AUX COMPTES ANNUELS

Désignation de la Société : Proson S.A.S. (ci-après la « **Société** »).

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois, l'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 652 003,78 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 515 689,41 euros.

Conformément aux dispositions statutaires, les comptes annuels de la Société ont été établis par le Président de la Société (ci-après la « **Direction** »).

### 1. REGLES ET METHODE COMPTABLES

#### 1.1. Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 homologué par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2016, relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

#### 1.2. Modes et méthodes comptables

##### 1.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Concessions, licences, logiciels et brevets :	1 à 3 ans
- Matériels de location (1) :	3,5 à 7 ans
- Matériel XL Com Services	4 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers :	4 à 10 ans
- Matériel de transport :	5 ans
- Matériel informatique :	1 à 3 ans
- Mobilier :	4 à 10 ans
- Matériel T.E.S. (2) :	3,5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

(1): la durée d'amortissement des matériels de location a été portée de 4 à 7 ans au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015 pour les matériels neufs acquis depuis le 29 juin 2012, à 3,5 ans pour les matériels d'occasion acquis à l'occasion du rachat du fonds de commerce « ROIRET CONFERENCE » acquis au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

(2): la durée d'amortissement a été portée à 3,5 ans, pour les matériels d'occasion acquis à l'occasion du rachat du fonds de commerce « T.E.S. » acquis au cours du 31 Octobre 2019.

### 1.2.2. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ». Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des

frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### 1.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 1.2.4. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise. Les produits de cession de matériels audio font l'objet d'un complément d'information au paragraphe 5.3. Résultat exceptionnel.

### 1.2.5. Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision et font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

### 1.2.6. Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## 2. FAITS MARQUANT DE L'EXERCICE

### 2.1. Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

#### Acquisition du fonds de commerce T.E.S.

Le 31 Octobre 2019, la société Tauratier Electronique Systemes (T.E.S.) a cédé son fonds de commerce à Proson pour une valeur globale de 670 000 €. Celui-ci était constitué de 117 815 euros d'éléments incorporels et de 552 185 euros de matériels. Suite à cette opération un fonds commercial de 117 815 euros a été enregistré dans les comptes de la société.

### 2.2. Autres éléments significatifs de l'exercice

Néant.

### 2.3. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise (le 08/06/2020), l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour la majorité de son personnel ;
- Demande d'aides publiques au fonds de solidarité ;
- Demande d'un prêt garanti par l'Etat ;
- Report d'échéances fiscales et sociales.

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

#### 2.4. Evénements antérieurs à la clôture de l'exercice

Pour rappel, la société a mis en place avec la société Audioloc II une convention d'animation de groupe le 17 mars 2017 au terme de laquelle :

- La société Audioloc II assure la politique globale (stratégie, décision de gestion, etc.) des sociétés membre du groupe (Financière Audioloc II et Proson) ;
- Obligation est faite aux sociétés membre du groupe, via la convention d'animation, de suivre la politique globale du groupe de manière effective et régulière.

### 3. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1 Actif immobilisé

##### 3.1.1. Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Autres	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement					
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	497 019	118 565			615 584
<b>Immobilisations incorporelles (I)</b>	<b>497 019</b>	<b>118 565</b>	-	-	<b>615 584</b>
- Terrains					
- Constructions sur sol propres					
- Construction sur sol d'autrui					
- Installations techniques, matériel & outillage industriels	3 084 227	677 211	66 190		3 695 248
- Installations générales, agencements et aménagements divers	162 697	15 000			177 697
- Matériel de transport	142 698	62 542	19 179		186 061
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	67 137	9 266			76 403
- Emballages récupérables et divers					
- Immobilisations corporelles en cours					
- Avances et acomptes					
<b>Immobilisations Corporelles (II)</b>	<b>3 457 059</b>	<b>764 019</b>	<b>85 369</b>	-	<b>4 135 709</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence					
- Autres participations	18 000				18 000
- Autres titres immobilisés					
- Prêts et autres immobilisations financières	6 501	3 358			9 859
<b>Immobilisations financières (III)</b>	<b>24 501</b>	<b>3 358</b>	-	-	<b>27 859</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE (I+II+III)</b>	<b>3 978 579</b>	<b>885 942</b>	<b>85 369</b>	-	<b>4 779 152</b>

##### 3.1.2. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A.H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participation</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
PROSON BE (1)	18 600	0	97%	18 000	18 000				544	
<i>- Participations (10 à 50% du capital détenu)</i>										
<b>B - Renseignement globaux concernant les autres filiales et participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A.</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A.</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) : la société Proson BE clôture son premier exercice au 30 juin 2019

## 3.1.3. Amortissements des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation dotations	Diminutions, sorties, reprises	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 684	579		22 263
<b>Immobilisations incorporelles (I)</b>	<b>21 684</b>	<b>579</b>	<b>-</b>	<b>22 263</b>
- Terrains				
- Constructions sur soi propres				
- Construction sur soi d'autrui				
- Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 928 789	336 703	62 952	2 202 541
- Installations générales, agencements et aménagements divers	57 339	14 123		71 461
- Matériel de transport	101 542	25 936	6 925	120 552
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 238	5 344		67 582
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations Corporelles (II)</b>	<b>2 149 907</b>	<b>382 106</b>	<b>69 877</b>	<b>2 462 136</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>2 171 591</b>	<b>382 685</b>	<b>69 877</b>	<b>2 484 399</b>

## 3.2. Actif circulant

## 3.2.1. Etat des créances

	Montant Brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 859		9 859
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
<b>Clients et comptes rattachés</b>			
Créances clients	376 100	376 100	
Clients factures à établir	4 437	4 437	
<b>Autres créances</b>			
Fournisseurs débiteurs	-		
Personnels - Avances et acomptes	3 458	3 458	
Organismes sociaux	6 550	6 550	
Etat impôts sur les bénéfices			
Etat Taxes sur le chiffre d'affaires	30 858	30 858	
Débiteurs divers	193 938	193 938	
Charges constatées d'avance	4 704	4 704	
<b>TOTAL</b>	<b>629 904</b>	<b>620 045</b>	<b>9 859</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## 3.2.2. Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	4 437
Org. Sociaux - Produits à recevoir	588
Autres créances à recevoir	188 580
<b>TOTAL</b>	<b>193 606</b>

## 3.2.3. Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	30 022	4 833	-	27 977
<b>TOTAL</b>	<b>30 022</b>	<b>4 833</b>	<b>-</b>	<b>27 977</b>
<b>Répartition des dotations et reprises</b>				
Exploitation	30 022	4 833	-	27 977
Financières				
Exceptionnelles				

## 3.2.4. Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant brut	Amort Début d'exercice	Amortissement de l'exercice	Valeur nette
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts	12 500	2 291	2 232	7 977
Charges à étaler				
<b>TOTAL</b>	<b>12 500</b>	<b>2 291</b>	<b>2 232</b>	<b>7 977</b>

Les charges à répartir sont exclusivement constituées des frais liés à la mise en place des financements bancaires relatifs à l'acquisition du fonds de commerce de ROIRET. La société a pris l'option d'étaler ces frais de 12 500 € transférés au 4816 sur une durée de 7 ans.

Les frais font l'objet d'un amortissement de 2 232 € au titre de l'exercice clos au 31/12/2019.

## 3.2.5. Comptes de régularisation

	Charges d'exploitation	Charges financiers	Charges exceptionnels
Charges constatées d'avance	4 704		

### 3.2.6. Informations complémentaires sur l'actif

Néant.

## 4. NOTE SUR LE BILAN PASSIF

### 4.1 Capitaux propres

#### 4.1.1. Composition du Capital Social

Le capital social de la Société, d'un montant de 200 000 euros, est décomposé en 520 titres d'une valeur nominale de 384,62 euros, inchangée sur l'exercice.

	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	520	384,62	200 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>520</b>	<b>384,62</b>	<b>200 000</b>

#### 4.1.2. Tableau de variation des capitaux propres

	31/12/2018	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Distribution	Reclassement	31/12/2019
CAPITAL SOCIAL	200 000					200 000
RESERVE LEGALE	20 000					20 000
AUTRES RESERVES	531 350			-46 385		484 965
RAN	0					0
RESULTAT DE L'EXERCICE	503 615		515 689	-503 615		515 689
<b>TOTAL</b>	<b>1 254 966</b>	<b>-</b>	<b>515 689</b>	<b>- 550 000</b>	<b>-</b>	<b>1 220 655</b>

#### 4.1.3. Liste des propriétaires du capital social de la Société

	% de détention	Nbr d'actions
<b>Personnes morales</b>		
SAS Financière Audiobloc II	100,00%	520
<b>Personnes physiques</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>520</b>

Dans le cadre de l'évolution de la gouvernance du groupe Proson, la société Audioloc II a été nommée Présidente de la Société par décision des associés en date du 17 mars 2017 (mandat social précédemment exercé par la société Financière Audioloc).

## 4.2. Dettes

### 4.2.1. Etat des dettes

	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont:	464 196	215 187	249 009	-
- à 1 an au maximum d'origine	1 310	1 310		
- à plus de 1 an d'origine	462 886	213 877	249 009	
Emprunts et dettes financières divers (1)	974 927	974 927		
Avances et acomptes reçus sur commandes	13 089	13 089		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	403 151	403 151		
Dettes fiscales et sociales	511 209	511 209		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 000	12 000		
Autres dettes	52 776	52 776		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 431 349</b>	<b>2 182 340</b>	<b>249 009</b>	<b>-</b>
Emprunt souscrit au cours de l'exercice	335 000			
Emprunt remboursé sur l'exercice	213 877			

(1) : au 31/12/2019, ce poste est composé i) du solde des dividendes à payer à la S.A.S. Financière Audioloc II pour 550 000 euros, ii) du compte courant d'intégration fiscale avec la société tête de groupe (la S.A.S. Financière Audioloc II) de 89 927 euros, et iii) du solde à payer à T.E.S. pour l'acquisition de son fonds de commerce de 335 000 euros.

### 4.2.2. Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FNP	167 518
Dettes prov. pour congés payés	76 557
Dettes prov. pour charges sociales sur congés payés	33 645
Etat - Autres charges à payer	
Client - RRR à accorder	52 776
Autres dettes à payer	
Intérêts courus à payer	1 310
<b>TOTAL</b>	<b>331 806</b>

## 4.3. Informations complémentaires sur le passif

Néant.

## 5. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Exportation	Total
Vente de marchandises	263 604	10 506	274 110
Production vendue de service	4 364 707	202 748	4 567 455
<b>TOTAL</b>	<b>4 628 311</b>	<b>213 254</b>	<b>4 841 565</b>

### 5.2. Autres achats et charges externes

#### 5.2.1. Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 9 300 euros H.T.

Montant comptabilisé au titre des autres diligences et prestations directement liées : néant.

#### 5.2.2. Informations complémentaires sur les autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes, d'un montant de 1 403 271.22 euros au 31/12/2019, comprennent notamment les services rendus par Audioloc II à Proson durant l'année 2019 pour 287 398,50 euros dans le cadre de factures détaillées incluant la description des services rendus.

### 5.3. Résultat exceptionnel

Détail des produits exceptionnels	31/12/2019	31/12/2018
Sur opération de gestion	6 585	
Cessions d'immobilisations (1)	82 627	77 332
Autres produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>89 212</b>	<b>77 332</b>

Détail des charges exceptionnelles	31/12/2019	31/12/2018
Sur opération de gestion	28 580	4 658
VNC des immobilisations cédées	15 492	11 500
Autres charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>44 072</b>	<b>16 158</b>

(1): les cessions d'immobilisations (matériels vendus d'occasion, matériels perdus en prestations et refacturés aux clients de la Société) ne sont pas considérées par la Société comme une source de chiffre d'affaires entrant dans le cadre de ses activités courantes qui composent le chiffre d'affaires de la Société.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Rémunération des dirigeants

La présidence de la Société a été confiée à la société Audioloc II en date du 17 mars 2017 (cf. § 2.1.).

Au titre de la convention d'animation du groupe (cf. § 2.1.), le président de la Société a perçu une rémunération de 287 398,50 euros H.T. en 2019.

### 6.2. Effectif moyen au 31 décembre 2019

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Président, cadres dirigeants, etc.		
Cadres	6	
Techniciens, agents de maîtrise, etc.		
Employés	25	
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>0</b>

L'effectif moyen (temps plein), selon le Code du travail, de la société est de 31 personnes.

### 6.3. Intégration fiscale

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la Société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe Financière Audioloc II, société par actions simplifiée au capital de 1 935 170 euros dont le siège social est situé 18 rue du Peintre Lebrun 78000 Versailles.

Au titre de l'intégration fiscale, la charge d'impôt sur les sociétés, comptabilisée dans les comptes au 31/12/2019 s'élève à 216 469 euros. Il n'existe pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique dont serait redevable la société en l'absence d'intégration.

Conformément à la convention d'intégration fiscale signée, la Société s'est correctement acquittée auprès du groupe Financière Audioloc II de sa charge d'impôt société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019.

### 6.4. Engagements hors-bilan

#### 6.4.1. Engagements donnés

La société a nanti le fonds de commerce « ROIRET CONFERENCE » acquis pour 420 000 euros au profit des banques ayant financé l'acquisition réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015 :

- Au profit de la BNP à hauteur de 252 000 euros (210 000 euros correspondant au montant du prêt majoré des frais et accessoires à hauteur de 42 000 euros (20% du montant du prêt)).

- Au profit de la BPVF à hauteur de 252 000 euros (210 000 euros correspondant au montant du prêt majoré des frais et accessoires à hauteur de 42 000 euros (20% du montant du prêt)).

La société a également 117 500 € de gage sur des instruments financiers au profit de la BNP.

6.4.2. Engagements reçus

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions diverses	38 094
<b>Avals et cautions</b>	<b>38 094</b>
Engagements de crédit bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<b>Autres engagements donnés</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>38 094</b>

6.4.3. Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les estimations réalisées par la société conformément à la convention collective des entreprises techniques de la création et de l'événementiel montrent que les engagements en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées représentaient au 31/12/2017 une somme estimée à 58 816 euros charges sociales incluses. Compte tenu du caractère non significatif de l'évolution de l'effectif au 31 décembre 2019, le calcul des engagements de retraite n'a pas été actualisé.

6.4.4. Crédit-Bail

Néant (locations longues durées exclusivement).

6.4.5. Affacturage

La société a signé le 20/09/2019 un contrat d'affacturage avec BNP PARIBAS FACTOR afin de se couvrir vis-à-vis du risque de non-recouvrement de créances clients.

Par suite des cessions de créances clients au factor, la situation au 31/12/2019 est la suivante :

- Le fonds de garantie constitué d'une quote-part de 10% sur les créances cédées par la société s'élève à 109 019 € ;
- Les encours hors effets s'élèvent à 809 473 € ;

- Les encours utilisés s'élèvent à 809 473 € ;
- Les encours garantis s'élèvent à 656 265 €.

**PROSON**  
**Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros**  
**Siège social : 99-101, rue Pierre Sépard 92320 Châtillon**  
**RCS NANTERRE n° 333 823 953**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**EN DATE DU 26 JUN 2020**

L'an deux-mille-vingt,  
Le 26 juin,  
A 14 heures,

La société FINANCIERE AUDIOLOC II, société par actions simplifiée au capital de 1 935 170 euros, dont le siège est situé au 18, rue du Peintre Lebrun, à Versailles (78000) (ci-après l'« **Associé Unique** »),

**Après avoir exposé que :**

- Le cabinet AUDIT GESTION FINANCE, commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement avisé de l'ordre du jour des présentes décisions et n'a pas formulé d'observations autres que celles figurant dans ses rapports,
- reconnaissant avoir reçu la totalité des documents et informations dont la communication est rendue obligatoire par les dispositions légales, réglementaires ou statutaires applicables et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour,

**Après avoir pris connaissance des documents suivants :**

- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31/12/2019 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes ;
- La liste des conventions réglementées établie par le Président ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

**A pris les décisions ci-après :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 et quitus au Président ;

- Approbation des charges non déductibles ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

### PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique donne en conséquence quitus de sa gestion au Président en fonction pour l'exercice clos le 31/12/2019.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée approuve la réintégration de 22 139 euros de charges au plan fiscal soit 6 415 euros d'impôt au titre de dépenses et charges non déductibles, correspondant à des amortissements excédentaires visées à l'article 39-4 du CGI.

### DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la liste des conventions visées à l'article L.227-10 du Code du Commerce dont un exemplaire restera annexé aux présentes approuve les conventions qui y sont énoncées.

### TROISIEME DECISION

Le Président propose de présenter à l'Associé Unique l'affectation du bénéfice de 515 689,41 euros dégagé au 31/12/2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2019 :	515 689,41 €
	-----
Pour former les sommes distribuables de :	515 689,41 €
Distribution de « Dividendes » à l'Associé Unique :	550 000,00 €
	-----
Prélèvement sur les « Autres réserves » :	- 34 310,59 €
Prélèvement sur les sommes distribuables :	- 515 689,41 €

Cette distribution aura pour effet de porter le montant des « Autres Réserves » à 450 654,88 € (solde créditeur) après affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre de l'exercice et des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 550 000 euros, soit 1 057,70 euros par titre,

- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : néant
- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 550 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 : 550 000 euros, soit 1 057,70 euros par titre,

- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : néant
- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 550 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 : 550 000 euros, soit 1 057,70 euros par titre,

- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : néant
- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 550 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 : néant

#### **QUATRIEME DECISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

---

**FINANCIERE AUDIOLOC II**

L'Associé Unique  
Par : Laurent PERU

DocuSigned by:  
*Laurent Péru*  
429E6A79658F459...